

## PROJET DE PRISE DE POSITION PLATFORMA SUR LE CADRE POST-2020 DU PARTENARIAT ORIENTAL POUR LES AUTORITÉS LOCALES

Cette année, le Partenariat oriental (PO) célèbre son dixième anniversaire. Le moment est venu de dresser le bilan de cette décennie de partenariat, de faire le point sur les [20 objectifs pour 2020](#) et de dessiner les contours du cadre post-2020 de ce partenariat entre l'Union européenne, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine. Au vu de la signature d'accords d'association entre, d'un côté, l'Union européenne et, de l'autre, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, les gouvernements locaux et régionaux (GLR) doivent être pleinement impliqués dans le processus et les instruments post-2020 de l'Union européenne (UE) doivent être adaptés à la mission des GLR : apporter des résultats concrets aux citoyens.

Depuis 2002, PLATFORMA, la coalition paneuropéenne regroupant les gouvernements locaux et régionaux – ainsi que leurs associations – actifs dans la coopération au développement, collabore avec des associations de gouvernements locaux et régionaux du Partenariat oriental par l'intermédiaire du Conseil des communes et régions d'Europe. Depuis 2015, PLATFORMA gère un programme du Partenariat oriental visant à renforcer la gouvernance locale et régionale ainsi que les capacités des associations d'autorités locales, plus particulièrement en Géorgie, en Moldavie et en Ukraine.

La coopération décentralisée, telle que définie par la Commission européenne, est « un mode de coopération au développement entre les collectivités locales de l'Union européenne et les collectivités de pays partenaires » qui a un effet multiplicateur sur les politiques de coopération au développement. Elle consiste à apporter une aide et une expertise sur l'ensemble du territoire des pays partenaires et à agir au plus près des citoyens dans différents domaines : la bonne gouvernance et la démocratie, l'environnement, l'énergie et l'action pour le climat, l'égalité des sexes, ainsi que le développement social et économique et les services publics.

Conformément au principe de subsidiarité, l'UE devrait avoir pour objectif de promouvoir le rôle des autorités locales dans la prise de décision et l'élaboration des politiques. Elle se doit en outre d'intensifier le dialogue politique et la coordination avec les gouvernements locaux et régionaux, et donc de ne pas s'adresser uniquement aux gouvernements nationaux.

Les États membres de l'Organisation des Nations Unies, de même que l'UE, se sont engagés à mettre en œuvre les objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030. Les GLR jouent un rôle important dans leur [mise en œuvre](#) puisque [70 % de la population mondiale vivra en milieu urbain en 2050](#).

Nous nous réjouissons dès lors de la décision des institutions européennes (DG NEAR) de procéder à [l'évaluation du soutien de l'UE aux autorités locales pour la période 2010-2018](#) dans les pays du voisinage et les pays en phase de pré-adhésion. Cela démontre la volonté des institutions européennes de revoir leur relation avec les autorités locales et de transformer leur engagement politique en actions dans les pays du voisinage oriental et les pays en phase de pré-adhésion. Il s'agit notamment de [la reconnaissance des autorités locales en tant qu'acteurs](#)

[majeurs du développement](#) et des priorités [s'agissant de soutenir les autorités locales et leurs associations dans les pays partenaires](#), l'objectif étant de libérer leur potentiel de développement. PLATFORMA et ses partenaires ont été reconnus comme des acteurs importants et soutiennent ce processus d'évaluation depuis le début.

Jusqu'à présent, les autorités locales étaient officiellement représentées dans le Partenariat oriental par [la Conférence des collectivités régionales et locales pour le Partenariat oriental \(CORLEAP\)](#), une enceinte du Comité européen des régions. Bien que nous reconnaissons le travail de conseil de la CORLEAP et le dialogue politique qu'elle a facilité au travers de plusieurs débats thématiques pertinents, nous souhaiterions qu'elle élargisse son assise représentative et qu'elle se dote de capacités accrues pour soutenir les GLR dans le cadre d'actions majeures, notamment au travers de programmes d'accompagnement et de formation axés sur la demande.

En outre, plusieurs initiatives ont été mises en place par la Commission européenne pour soutenir les autorités locales et régionales du PO, parmi lesquelles : [la Convention des maires de l'Est \(Covenant of Mayors East\)](#), [les maires pour la croissance économique \(Mayors for Economic Growth\)](#), [la coopération transfrontalière](#) avec les régions focales et un soutien aux réformes de décentralisation en Ukraine, en partenariat avec [U-lead](#). Malgré la qualité des projets et les efforts déployés par leurs coordinateurs, l'UE devrait soutenir davantage les GLR du PO afin de réaliser les ambitions du partenariat. Il convient d'approfondir et de renforcer les relations entre, d'une part, les États membres de l'UE et, d'autre part, les GLR et leurs homologues au niveau national et local dans les six pays du voisinage oriental, ainsi que de produire des résultats tangibles pour leurs citoyens.

## Les six recommandations de PLATFORMA

- 1. Faciliter l'accès des municipalités et régions du PO des pays signataires d'accords d'association (Géorgie, Moldavie et Ukraine) aux programmes et subventions de l'Union européenne**, en particulier les programmes ayant clairement pour ambition la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) :
  - étendre la participation des GLR de la Géorgie, de la Moldavie et de l'Ukraine aux programmes de l'Union européenne pour favoriser une planification durable, stimuler la croissance économique locale, encourager les investissements dans les infrastructures locales, faciliter les partages d'expérience et l'expérimentation, comme dans le cadre d'[URBACT](#), du programme « l'Europe pour les citoyens » ou d'initiatives de préservation de l'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique telles que le programme [LIFE](#). Accorder à la Géorgie, à la Moldavie et à l'Ukraine le statut de pays candidat à part entière et simplifier l'accès des GLR à Horizon 2020 et à Erasmus+ ;
  - étendre les programmes TAIEX et de jumelage aux gouvernements locaux et régionaux afin d'appuyer l'expertise des administrateurs locaux du Partenariat oriental et des représentants élus localement dans le cadre de leurs compétences ;
  - proposer une formation aux administrateurs des GLR du PO afin d'améliorer leur connaissance de l'UE au sein de l'« [Académie de l'administration publique du Partenariat oriental](#) » proposée par le Comité européen des régions. L'offre de ce centre de formation devrait être conçue en collaboration avec les associations de gouvernements locaux et être adaptée aux besoins locaux des pays du PO. Il s'agirait notamment de proposer des formations sur les appels à projets de l'UE, sur l'obtention de prêts auprès de la BERD et la BEI, et sur la mise en œuvre des ODD sur les thèmes suivants :
    1. l'énergie, l'environnement et l'action pour le climat ;

2. la bonne gouvernance et la démocratie ;
  3. le développement économique local ;
  4. les jeunes dans la vie publique locale ;
  5. l'égalité des sexes.
2. **Renouveler les 20 résultats du PO sur la base des 17 ODD** afin de faciliter leur réalisation dans le cadre du PO :
- faire évoluer la rhétorique des 20 objectifs pour 2020 vers les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 afin de s'aligner sur le programme 2030 des Nations Unies et de mieux préparer les pays du PO aux défis mondiaux ;
  - encourager l'intégration des ODD dans les projets municipaux et veiller à l'implication des GLR dans les processus de surveillance et de suivi ;
  - l'UE, ses délégations et ses États membres devraient élaborer des feuilles de route nationales et des indicateurs mesurant l'implication des gouvernements locaux et régionaux, comme ils le font déjà pour la société civile, afin de garantir un dialogue politique efficace et de faciliter la localisation des ODD comme prévu dans la recommandation 3 de la [seconde prise de position de PLATFORMA sur l'IVCDCl](#).
3. **Garantir les acquis des réformes de décentralisation** et assurer la participation des citoyens au processus de développement :
- en conservant la DG NEAR et son expertise spécifique dans la future structure de la CE et en créant une unité gouvernements locaux et régionaux au sein de la DG NEAR sur le même modèle que l'unité C5 de la DG DEVCO. Au-delà du développement local durable, il serait ainsi plus facile d'aborder des problèmes institutionnels tels que la transparence et l'État de droit. Cette unité pourrait faciliter le dialogue et la coopération entre les institutions et délégations de l'UE, d'une part, et les GLR du PO et leurs associations, d'autre part, dans le cadre de groupes de travail nationaux. Dans le cadre de consultations régulières avec les associations des autorités locales et régionales, cette unité pourrait également surveiller et appuyer la mise en œuvre du programme de décentralisation dans les pays du PO conformément à [la Charte européenne de l'autonomie locale](#) du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ;
  - équilibrer l'approche vis-à-vis des acteurs de la coopération au développement dans le PO entre les gouvernements locaux et les organisations de la société civile, afin que les GLR puissent véritablement s'approprier le processus de coopération au développement, au travers notamment d'une participation accrue des associations des autorités locales et régionales à l'architecture du PO. En vue de diversifier l'expertise et le public de la CORLEAP, des sièges permanents devraient y être destinés aux représentants élus issus des réseaux européens d'autorités locales et régionales les plus représentatifs, comme le CCRE, PLATFORMA, NALAS, EUROCITIES et le CRPM. Un secrétaire de la délégation nationale devrait accompagner les représentants élus pour garantir leur participation active et leur préparation ;
  - encourager une approche territoriale du développement local en favorisant une collaboration plus active entre les OSC et les GLR dans les zones rurales et urbaines, au-delà des capitales.
4. **Intégrer l'égalité Femmes-hommes, la jeunesse, l'action pour le climat et la numérisation** dans le cadre des programmes de coopération au développement :
- encourager la signature de [la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale](#) pour chaque initiative des gouvernements locaux sur le sujet ;

- mettre au point un programme UE-PO de jeunes élus locaux sur la base du [projet YELAC \(Jeunes élus européens pour une citoyenneté active\)](#), afin de faciliter les interactions entre les jeunes dirigeants locaux de l'UE et du PO et permettre aux GLR du PO d'accéder au programme « L'Europe pour les citoyens ». Le but serait de donner aux jeunes l'envie de s'impliquer dans la vie publique locale et dans les futurs programmes de coopération ;
  - soutenir davantage les initiatives des gouvernements locaux en faveur de l'action pour le climat et de l'efficacité énergétique, telles que la Convention des maires de l'Est (Covenant of Mayors East), et apporter un soutien financier pour la mise en œuvre de plans d'action.
- 5. Adapter le programme de coopération aux besoins des gouvernements locaux et régionaux du PO et pas seulement à l'offre de l'UE :**
- concevoir un programme thématique pour aider les GLR du PO à s'engager dans la coopération décentralisée et renforcer leurs compétences grâce aux différentes expertises offertes par leurs pairs de l'UE, comme prévu par la recommandation 4 de la [seconde prise de position de PLATFORMA sur l'IVCDCI](#) ;
  - inclure des niveaux plus élevés de cofinancement, jusqu'à 95 %, dans les futurs programmes de l'UE à destination des GLR et de leurs associations, comme prévu par la recommandation 5 de la [seconde prise de position de PLATFORMA sur l'IVCDCI](#) ;
  - permettre à des consortiums de villes petites et moyennes (à partir de 50 000 habitants) du PO de poser leur candidature pour les futurs appels à projets de la CE, comme prévu par la recommandation 6 de la [seconde prise de position de PLATFORMA sur l'IVCDCI](#).
- 6. Assurer le renforcement des capacités des associations d'autorités locales dans les pays du PO :**
- faciliter le dialogue avec l'UE en désignant une personne de référence pour les gouvernements locaux et régionaux au sein des délégations de l'UE auprès des pays du PO (comme c'est le cas pour la délégation de l'UE en Géorgie) et préparer une feuille de route par pays sur la collaboration avec les gouvernements locaux et régionaux ;
  - impliquer les associations des autorités locales et régionales dans la création, la gestion et le pilotage des programmes de coopération transfrontalière et de jumelage ;
  - continuer à soutenir les initiatives et les programmes de coopération décentralisée ainsi que leur financement, afin d'accompagner les gouvernements locaux et régionaux de l'UE et leurs associations actives dans les pays partenaires.

## PLATFORMA'S PARTNERS



## Contact

Olivier Baumard

Chargé de projet– Partenariat oriental

Téléphone : +32 2 842 67 77

[olivier.baumard@ccre-cemr.org](mailto:olivier.baumard@ccre-cemr.org)

PLATFORMA est la coalition paneuropéenne qui réunit les gouvernements locaux et régionaux – ainsi que leurs associations – actifs dans la coopération au développement de ville à ville et de région à région. Depuis sa création en 2008, PLATFORMA représente plus de 100 000 gouvernements locaux et régionaux. Tous sont des acteurs clés de la coopération internationale dans le domaine du développement durable.

La diversité des partenaires de son réseau confère à PLATFORMA son caractère unique. PLATFORMA reflète la diversité des réalités des gouvernements locaux et régionaux en Europe et dans le reste du monde.

L'objectif de PLATFORMA est de faciliter l'échange de connaissances et l'apprentissage mutuel, ainsi que de renforcer le rôle spécifique des gouvernements locaux et régionaux dans les politiques de développement.

En 2015, PLATFORMA et ses partenaires ont signé un accord-cadre de partenariat (*Framework Partnership Agreement* - FPA) avec la Commission européenne. Les signataires de cet accord s'engagent à prendre des mesures fondées sur des valeurs et des objectifs communs pour lutter contre la pauvreté et les inégalités dans le monde, tout en promouvant la démocratie locale et le développement durable.

Le Secrétariat de PLATFORMA est hébergé par le Conseil des communes et régions d'Europe ([CCRE](#)).

Site web de PLATFORMA : [platforma-dev.eu](http://platforma-dev.eu)

Suivez PLATFORMA sur Twitter [@Platforma4Dev](#)